

RAPPEL : Le recrutement par la voie de la promotion interne n'est possible que pour les agents titulaires. L'autorité territoriale soumet une proposition de promotion interne auprès de la [Commission Administrative Paritaire](#) .

Conditions à remplir pour l'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par le biais de la promotion interne au 1er janvier de l'année :

Grades d'origine	Conditions	Grade d'avancement
ATSEM principal de 2ème classe ATSEM principal de 1ère classe	- plus de 9 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent de maîtrise
ATSEM principal de 2ème classe ATSEM principal de 1ère classe	Avoir l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise et · plus de 7 ans de services dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent de maîtrise

Les fonctionnaires titulaires de l'examen professionnel d'agent de maîtrise peuvent être recrutés en qualité d'agents de maîtrise territoriaux à raison d'un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise au choix dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion.

Les modalités d'organisation ainsi que la nature des épreuves de l'examen professionnel prévu au précédent alinéa sont fixées par arrêté.
